

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 04 Avril 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le Quatre Avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 28 Mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Approbation des Comptes Financiers Uniques du Budget Principal et des budgets annexes du Port de Plaisance et de l'aérodrome de Tavarìa 2024

PRESENTS : Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS : Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2222-3.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 octobre 2021 relative à la convention ayant pour objet l'expérimentation du Compte Financier Unique.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2023 relative à l'avenant n°1 de la convention d'expérimentation du Compte Financier Unique, modifiant le périmètre de celle-ci en intégrant les budgets annexes.

Vu l'avis de la commission des Finances du 31 mars 2025.

Vu l'article 242 de la Loi de Finances pour 2019 modifié par l'article 145 de la Loi de finances 2022 ;

La Commune de Propriano a participé à l'expérimentation du CFU et applique depuis le 1^{er} janvier 2022 le référentiel budgétaire et comptable M57 au budget principal.

Les budgets annexes ont été intégrés dans le périmètre de l'expérimentation du CFU depuis le 1^{er} janvier 2023 et c'est le référentiel budgétaire et comptable M4 qui s'applique aussi bien pour le Port de Plaisance que pour l'aérodrome de Tavarìa.

Le Maire indique Conseil Municipal que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la Collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

De plus, le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

L'Assemblée délibérante élit son président pour la séance au cours de laquelle le CFU est soumis au vote. Le Maire doit quitter la salle au moment du vote.

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	5 130 454.87	7 102 697.00	12 233 151.87
	Recettes réalisées (1)	3 012 852.11	7 099 552.85	10 112 404.96
	Restes à réaliser	1 422 292.00	0.00	1 422 292.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	5 921 123.00	7 102 697.00	13 023 820.00
	Dépenses réalisées (1)	3 064 576.40	6 531 279.92	9 595 856.32
	Restes à réaliser	2 370 557.00	0.00	2 370 557.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-51 724.29	568 272.93	516 548.64
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	790 668.13	0.00	790 668.13
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	738 943.84	568 272.93	1 307 216.77
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-948 265.00	0.00	-948 265.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-209 321.16	568 272.93	358 951.77

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE PORT				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 360 851.81	2 173 695.00	3 534 546.81
	Recettes réalisées (1)	686 625.35	2 067 174.26	2 753 799.61
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	949 072.75	2 173 695.00	3 122 767.75
	Dépenses réalisées (1)	919 007.90	1 458 187.06	2 377 194.96
	Restes à réaliser	1 254.00	0.00	1 254.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-232 382.55	608 987.20	376 604.65
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-411 779.06	0.00	-411 779.06
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	-644 161.61	608 987.20	-35 174.41
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-1 254.00	0.00	-1 254.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-645 415.61	608 987.20	-36 428.41

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE AERODROME				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	80 005.96	255 388.00	335 393.96
	Recettes réalisées (1)	79 491.00	237 165.11	316 656.71
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	93 153.60	275 388.00	368 541.60
	Dépenses réalisées (1)	9 736.87	269 858.23	279 595.10
	Restes à réaliser	10 000.00	0.00	10 000.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	69 754.73	-32 693.12	37 061.61
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	13 147.64	20 000.00	33 147.64
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	82 902.37	-12 693.12	70 209.25
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-10 000.00	0.00	-10 000.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	72 902.37	-12 693.12	60 209.25

Ces résultats sont repris aux Budgets primitifs de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. Ange LARI, 1^{er} Adjoint ;

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les Comptes Financiers Uniques 2024 de la Commune de Propriano, du Port de Plaisance et de l'aérodrome de Tavarica.

La présente délibération est adoptée par 23 voix Pour, 1 voix Contre.

Le Maire n'ayant pas pris part au vote.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le :	11 AVR. 2025
Publication électronique de l'acte exécutoire le :	11 AVR. 2025

Fait à PROPRIANO, le 04 Avril 2025
Le 1^{er} Adjoint Le 1^{er} Adjoint

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20250404-2025-031-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025

Ange LARI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

